



Position de l'ADC sur **La fréquence des rappels (soins continus)**

Afin de promouvoir une santé optimale, les obstacles qui limitent l'accessibilité des soins buccodentaires, y compris les limites imposées en termes de fréquence, devraient être éliminés pour tous les Canadiens.

La fréquence des examens de rappel devrait être établie en fonction d'une évaluation des risques qui devrait tenir compte de tous les aspects de la santé buccodentaire, y compris (mais non exclusivement) le risque de caries, la santé parodontale, le dépistage du cancer, la croissance et le développement, l'évaluation des tissus mous et durs et le statut médical du patient. En effet, on démontre de plus en plus que la santé buccodentaire et la santé en général sont liées.

Seul le dentiste, en partenariat avec le patient, peut définir la fréquence de soins appropriée.

Version anglaise approuvée
Conseil d'administration de l'ADC
Février 2005

L'information donnée ici a été produite par l'Association dentaire canadienne à l'intention des dentistes membres de l'ADC. Elle ne devrait pas remplacer la consultation d'un dentiste ou d'un médecin. Si vous avez des questions au sujet de cet énoncé de position, veuillez communiquer avec votre dentiste ou l'Association dentaire canadienne.